

N° de résolution  
ou annotation

2016-01-001

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal, tenue le 11 janvier 2016 à 19h30, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents son honneur Mme la mairesse Lucie Gravel et les conseillers suivants : M. Rodrigue Morneau, M. Léo Plourde, M. Marcel Mainville, M. Alain Tremblay et M. Yves Thériault.

Était absent M. Jocelyn Poirier, conseiller.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

### 1. Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h35.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Yves Thériault, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 22 décembre 2015;
- 4.0 Période de questions
- 5.0 Correspondance;
- 6.0 Trésorerie :
  - 6.1 Autorisation de procéder au paiement des dépenses;
  - 6.2 Groupement forestier coopératif Abitibi.
- 7.0 Dossiers juridiques;
- 8.0 Poste à combler;
- 9.0 Renouvellement :
  - 9.1 DAS Affaires;
  - 9.2 ADMQ;
  - 9.3 Groupe Ultima;
- 10.0 Augmentations salariales annuelles;
- 11.0 Formation;
- 12.0 Archivage;
- 13.0 Action santé Abitibi-Ouest;
- 14.0 Nomination d'un deuxième responsable pour le comité du HLM;
- 15.0 Adoption du règlement décrétant la prise en charge du déneigement des chemins privés;
- 16.0 Contrat de déneigement :
  - 16.1 Camping;
- 17.0 Aménagement des bureaux vacants :
  - 17.1 Système téléphonique;
  - 17.2 Système informatique;
- 18.0 Achats Services des Incendie;
- 19.0 Rapport visite d'inspection MMQ;
- 20.0 Autorisation de faire exécuter des travaux routiers pour amélioration de la circulation;
- 21.0 Avis de motion du règlement portant sur la tenue des séances;
- 22.0 Modifications des dates au calendrier des séances;
- 23.0 Politique de location de salle;
- 24.0 Suivi gravière/ sablière;
- 25.0 Période de questions;
- 26.0 Levée de la séance.

### 3. Adoption des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 22 décembre 2015



2016-01-002  
ou annotation

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre et la séance extraordinaire du 22 décembre 2015, la lecture est dispensée.

Il est proposé par M. Léo Plourde, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux.

#### **4. Période de questions**

#### **5. Correspondance**

Mme Gravel fait rapport de la correspondance reçue.

#### **6. Trésorerie**

##### **6.1 Autorisation de procéder au paiement des dépenses**

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Alain Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

##### **Pour la municipalité :**

➤ Liste des comptes à payer au montant de : 11 024.26\$

##### **Pour le camping municipal :**

➤ Liste à payer au montant de : 254,00\$

##### **6.2 Groupement forestier coopératif Abitibi**

ATTENDU le dépassement des coûts des travaux pour la réfection du chemin pour des travaux forestiers autorisés au Groupement forestier coopératif Abitibi dans le contrat CVAF 085006;

ATTENDU QU'aucune subvention additionnelle ne peut être obtenue pour cette partie des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Léo Plourde et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une charge additionnelle de 1408,00 \$ plus taxes, au Groupement forestier coopératif Abitibi, conformément à la facture soumise, accompagnée des pièces justificatives de ces travaux.

#### **7. Dossiers juridiques**

ATTENDU QUE les deux assurances de la municipalité acceptent finalement de couvrir les frais juridiques pour les dossiers en éthique et déontologie de Messieurs Plourde et Leclerc;

ATTENDU QUE selon la résolution 2015-02-60 stipule que le conseiller Mathieu Plourde devrait payer ses frais de défenses s'il est reconnu coupable des actions qui lui sont reprochées;

2016-01-003

2016-01-004



N° de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil est conscient de la nécessité d'être équitable dans le traitement de ses employés et élus, quant à leur défense en cas de litige;

ATTENDU QUE Mme Lucie Gravel avait dû assumer ses frais juridiques lors de la contestation de l'élection de 2013, conformément à la résolution 2013-12-417;

ATTENDU QUE la municipalité aurait dû payer tous ses frais juridiques reliés à la contestation en vertu des articles 711.19.1 et suivants, du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil peut accepter de payer le frais encourus par Mme Gravel lors de cette procédure antérieure;

ATTENDU QUE le conseil souhaite démarrer sur de nouvelles bases;

ATTENDU QUE la directrice générale a fait toutes les vérifications nécessaires auprès d'une conseillère aux opérations à la direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, le 17 décembre 2015 et le 11 janvier dernier;

Mme la mairesse se retire à 19h55. La directrice générale informe le public que Mme la mairesse s'est également retirée du processus de décision en entier, antérieur à la séance public.

2016-01-005

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité que le conseil abroge la résolution 2015-02-60 et que la municipalité assume la totalité des frais juridiques des dossiers en éthique et déontologie de M. Plourde, par le biais de sa couverture d'assurance. Par le fait même, abroge la résolution 2015-02-60 pour la remplacer par celle-ci. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-130-00-412-00.

2016-01-006

Il est également résolu que le conseil municipal abroge la résolution 2013-12-417 et que la municipalité assume et procède au remboursement à Mme Lucie Gravel, des frais juridiques liés à la contestation de l'élection de 2013, au montant de 4086,13 \$. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-130-00-412-00.

Mme la mairesse réintègre la salle à 19h58.

#### **8. Poste à combler**

ATTENDU que l'inspecteur n'est pas venu signer son prolongement de contrat;

ATTENDU que celui-ci a avisé la mairesse et la directrice générale qu'il n'était pas disponible et qu'il n'était actuellement pas en mesure d'accomplir les travaux requis par la Municipalité;

2016-01-007

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Léo Plourde, appuyé par M. Yves Thériault et résolu à l'unanimité de ne pas prolonger le contrat de l'inspecteur.



2016-01-009

N° de résolution  
ou annotation

Il est également résolu de mandater la directrice générale pour afficher un poste de journalier.

Finalement, il est résolu que la directrice générale recherche des candidats pour un poste d'inspecteur municipal, payé à la pièce.

## **9. Renouvellement :**

### **9.1 DAS Affaires**

ATTENDU l'échéance de la police d'assurances;

ATTENDU QUE les frais juridiques attendus nécessitent le maintien de celle-ci;

2016-01-010

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Tremblay, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de renouveler la police DAS Affaires, au coût de 762,84 plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-190-00-424-00.

### **9.2 ADMQ**

ATTENDU les avantages de la municipalité d'être membre de cette association;

ATTENDU QUE l'adhésion à cette association est requise dans le contrat dans la directrice générale;

2016-01-011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Léo Plourde et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'ADMQ, y compris la portion assurance, pour un montant de 735,75\$ plus taxes. Ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02-130-00-494-00 et 02-130-00-424-00.

### **9.3 Groupe Ultima**

La directrice générale informe le conseil que la prime d'assurance pour les bâtiments municipaux baisse de 117,00\$, considérant la modification d'un avenant.

## **10. Augmentations salariales annuelles**

ATTENDU les clauses dans les contrats des employés municipaux et l'augmentation du coût de la vie;

ATTENDU la recommandation du comité de gérance, suite à l'analyse des documents présentés;

2016-01-012

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Léo Plourde et appuyé par M. Alain Tremblay et résolu d'augmenter les salaires des employés municipaux en poste, de 2.5%.

2016-01-013

Il est également résolu d'augmenter le salaire de la préposée à l'entretien ménager, selon la proposition du comité de gérance.

## **11. Formation**

ATTENDU le contrat de la directrice générale;



2016-01-014

N° de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE la formation continue est une priorité de la municipalité dans le but d'augmenter la performance de ses employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Alain Tremblay et résolu que la directrice générale puisse s'inscrire à moins deux formations, au moment qu'elle jugera opportun. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

### 12. Archivage

ATTENDU la nécessité de mettre de l'ordre dans les documents municipaux;

ATTENDU QUE la Loi oblige les organismes publics à maintenir l'archivage selon le calendrier de conservation des documents;

2016-01-015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Léo Plourde, appuyé par M. Alain Tremblay et résolu de mandater la directrice générale de rechercher des candidats potentiels pour réaliser l'archivage des documents municipaux.

### 13. Action santé Abitibi-Ouest

Décision reportée. Le conseil demande à la directrice générale de vérifier l'intérêt des deux autres municipalités concernées par le projet, de même que les coûts reliés à l'implantation de ce service.

### 14. Nomination d'un deuxième responsable pour le comité du HLM

ATTENDU QUE le conseil municipal doit déléguer deux de ses membres pour le conseil d'administration du HLM;

ATTENDU QUE M. Yves Thériault y siège déjà;

2016-01-016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Tremblay, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu de déléguer M. Rodrigue Morneau, en remplacement de Mme Sophia Chalifour, pour siéger sur le conseil d'administration du HLM de Roquemaure.

### 15. Adoption du règlement décrétant la prise en charge du déneigement des chemins privés

Messieurs Alain Tremblay et Marcel Mainville se retirent de la salle.

ATTENDU QU'il y a de nombreux chemins sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance du 22 décembre 2015;

2016-01-017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Léo Plourde et résolu d'adopter le règlement 174, décrétant l'entretien des chemins privés ouvert au public.

### 16. Contrat de déneigement :



N° de résolution  
ou annotation

2016-01-018

### **16.1 Camping**

M. Rodrigue Morneau se retire de la salle.

ATTENDU QUE la municipalité doit, pour fins d'assurances, procéder au déneigement de l'accès au camping;

ATTENDU QUE le seul soumissionnaire de la dernière séance, M. Guy Gagnon, ne souhaite pas réviser ses taux;

ATTENDU QU'un autre contracteur a finalement accepté de soumissionner;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Yves Thériault et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de déneigement de l'accès du camping à Jean-Guy Roy entrepreneur, au coût de 850,00\$ plus taxes, excluant le stationnement, en définissant avec lui les options pour le faire adéquatement. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-701-40-522-01 du camping.

M. Rodrigue Morneau réintègre la salle.

### **17. Aménagement des bureaux vacants**

La directrice générale avise le conseil que la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, Centre de Roquemaure, a déjà quitté son local.

Elle informe également le conseil et la population que l'ordinateur offert par Desjardins a déjà été installé pour l'utilisation par les citoyens.

Finalement, elle informe le conseil que les dossiers de propriétés pourront désormais être protégés, puisque la Caisse a accepté la demande de don du classeur anti-feu.

#### **17.1 Système téléphonique**

ATTENDU QUE la directrice générale n'a toujours pas de téléphone;

ATTENDU QU'elle accepte d'être relocalisée dans un des bureaux vacants, afin de faciliter les opérations courantes de ses travaux, de manières à améliorer l'efficacité des 2 employés de bureau, tout en préservant la confidentialité dans le traitement des dossiers;

2016-01-019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Léo Plourde et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat du téléphone et sa programmation, auprès de Les entreprises Combinées, aux coûts respectifs de 200,00\$ et 172,00\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-130-00-527-01.

#### **17.2 Système informatique**

ATTENDU QUE le conseil souhaitait procéder à l'achat local du système informatique (résolution # 2015-12-250), tout en s'assurant d'avoir un bon service après-vente;

ATTENDU QUE le soumissionnaire retenu doit présentement pour fournir les équipements informatiques à partir de son centre de Rouyn-Noranda, compte-tenu du manque de ressource temporaire à son centre de La Sarre;



2016-01-020

N° de résolution  
ou annotation

ATTENDU l'erreur dans la soumission des logiciels de la Suite Office, passant de 149,00\$ à 249,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Yves Thériault et résolu d'autoriser la dépense du nouveau système informatique, auprès de Amison inc, afin de prioriser l'achat local, tout en s'assurant que l'entreprise est en mesure d'assurer le service après-vente. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-130-00-670-00.

### **18. Achats Services Incendies**

M. Léo Plourde se retire de la salle pour cette décision.

ATTENDU QUE la disponibilité au poste budgétaire du Service des Incendies pour l'achat d'équipement ;

2016-01-021

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Alain Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses reliées à ces achats, conformément aux soumissions reçues. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-220-00-526-00 de l'année 2015.

2016-01-022

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Alain Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser l'émission de la 2<sup>e</sup> partie de la subvention au Service des Incendies au montant de 4487,50\$, tel que prévu au budget 2015. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-130-00-970-00 de l'année 2015.

M. Léo Plourde réintègre la salle.

### **19. Rapport de visite d'inspection MMQ**

La directrice générale dépose le rapport de visite et les recommandations de l'inspecteur de la MMQ.

### **20. Autorisation de faire exécuter des travaux routiers pour amélioration de la circulation**

ATTENDU QUE les travaux routiers nécessitent une intervention rapide lors des périodes de redoux ou de dégel;

ATTENDU QUE le comité de gérance a une expertise dans la gestion de ces travaux;

2016-01-023

Il est proposé par M. Yves Thériault, secondé par M. Léo Plourde et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale à faire réaliser certains travaux, expressément et sur recommandations unique du comité de gérance, lorsqu'il est impératif de faire ces travaux pour améliorer la circulation et dans le but d'éviter de détériorer davantage la chaussée.

### **21. Avis de motion du règlement portant sur la tenue des séances**

ATTENDU QUE le règlement 135, portant sur la tenue des séances doit être mis à jour;



N° de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, un avis de motion est donné par M. Léo Plourde, pour l'adoption du règlement 175, portant sur la tenue des séances.

## **22. Modification des dates au calendrier des séances**

ATTENDU le règlement 135 de la municipalité portant sur les dates de séances;

ATTENDU QUE la municipalité a l'habitude de procéder aux modifications du calendrier par résolutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Thériault, appuyé par M. Léo Plourde et résolu à l'unanimité d'adopter ce nouveau calendrier de séances.

- > 2 février
- > 1<sup>er</sup> mars
- > 5 avril
- > 3 mai
- > 7 juin
- > 5 juillet
- > 2 août
- > 6 septembre
- > 4 octobre
- > 1<sup>er</sup> novembre
- > 6 décembre

## **23. Politique de location de salle**

Le conseil demande à la directrice générale de procéder à l'amélioration de la politique, pour analyse et adoption à la prochaine séance. Il lui demande également d'envoyer une lettre à la plaignante lui mentionnant que sa demande est présentement à l'étude.

## **24. Suivi Gravière et sablière**

ATTENDU QUE nous avons pris du retard dans le traitement des redevances et les remboursements pour l'utilisation de la gravière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Yves Thériault, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale et secrétaire trésorière à procéder à l'envoi d'une lettre à l'entrepreneur concerné, lui précisant qu'il doit décaisser les redevances pour l'année 2015, avant le 28 février 2016 et que les années antérieures soient acquittées au plus tard le 30 juin 2016.


Il est proposé par M. Alain Tremblay, appuyé par M. Léo Plourde et résolu à l'unanimité d'exiger de tous les entrepreneurs utilisant la gravière de la municipalité, qu'ils produisent mensuellement, à compter de janvier 2016, des relevés d'opération et qu'ils procèdent au paiement des sommes dues sur réception des factures.


## **25. Période de questions**

## **26. Levée de la séance**

À 21h08, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau propose la levée de la séance.

ADOPTÉ.

  
Patricia Lamarre, d.g. sec.tres.

  
Lucie Gravel, mairesse